

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

1183

Société :

ND
123550

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HABACHTI Mohammed

Date de naissance :

01-01-1948

Adresse :

100, Rue Béchir Mohsni, Maroc
Casablanca

Tél. :

06 61133679 Total des frais engagés : 1080 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 21/07/2012

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
20/01/22			<p style="text-align: center;">G. D.E.</p> <p>Ancien Chirurgien Orthopédiste Ancien Chef de Clinique Xila à la Faculté de Medicine-Paris</p> <p>Orthopédie - Traumatologie - Arthroscopie</p> <p>Chirurgie du Rachis (colonne vertébrale)</p> <p>Chirurgie Tumorale</p>	     

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

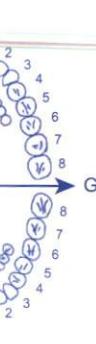
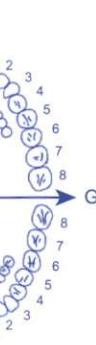
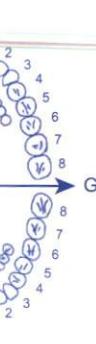
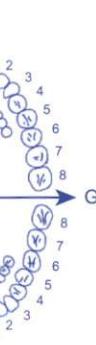
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
مركز الترويض النطبي للمعاريف Centre de Rééducation Fonctionnelle de l'Art	08/08/2022	6 x Kmp 10 = 6 x 180 =				1080dh
80, Rue Ibrahim Annakha - Casablanca						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مركز الترويض الطبي للمعاهد
مختص في الطب الفزيائي والتأهيل الوظيفي

CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU MAARIF
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION

Consultation médicale - Médecine du sport - Appareillage - Podologie
Soins de kinésithérapie - Ergothérapie - Balnéothérapie



08.08.2022.

NOTE D'HONORAIRES

Nom & Prénom : Mr :HABACHI Mohammed

Assurance : MUPRAS

Médecin prescripteur :Dr.Ali DEMOURA

Soins : 6 Sessions de Réadaptation Fonctionnelle selon bilan clinique

MPR, ré ajustable selon l'évolution fonctionnelle clinique du patient : soins optionistes selon protocole médical spécifique à chaque profil.

6x Kmp 10 = 6 x 180 = 1080 dh.

TOTAL = 1080 dh.

Arrêtée la présente note à la somme de: Mille quatre vingts dh.

مركز الترويض الطبي للمعاهد
Centre de Rééducation Fonctionnelle de Maârif
80, Rue Brahim ANNAKHAÏ - Casablanca
Tél : (212) 22 23 01 71 / 97
(212) 22 23 01 97

80, Rue Brahim ANNAKHAÏ (EX. : Mont Cinto) Maârif - Casablanca
Tél. : (212) 22 23 01 71 / 23 01 37 - Fax. : (212) 22 23 02 08
e-mail.: oudghiri.nordin@iam.ma - Site Web.: www.crfm.ma

Dr. Ali DEMOURA

Chirurgien Orthopédiste
Ancien Chirurgien des Hôpitaux de Paris
Ancien Chef de Clinique à la Faculté
de Médecine Paris XII
Orthopédie - Traumatologie - Arthroscopie
Chirurgie prothétique
Chirurgie du rachis (colonne vertébrale)
Chirurgie tumorale

sur Rendez-vous

Abdellah

Mehdi

PTG. RTI.

Travailleur, l'extérieur,

25¹ Semaines.

Dr. Ali DEMOURA
Chirurgien Orthopédiste
Ancien Chirurgien des Hôpitaux de Paris
Ancien Chef de Clinique XII à la Faculté
de Médecine-Paris
Orthopédie - Traumatologie - Arthroscopie
Chirurgien Prothétique
Chirurgie du Rachis (colonne vertébrale)
Chirurgie Tumorale

الدكتور علي دمورة

جراحة العظام والمفاصل

والعمود الفقري

خريج كلية الطب بباريس

الجراحة التقويمية و جراحة الكسور

الجراحة بالمنظار و الجراحة المجهريّة

جراحة الأورام

جراح بمستشفيات باريس الجامعية

بالموعد

Casablanca, le :

24/7/22

N° Dossier:	123550
N° Dossier externe:	ACC-01183-25/07/2022
Type de dossier:	REEDUCATION
Bénéficiaire:	HABACHI MOHAMMED
Situation:	En attente
Sous-situation:	---
Date de début:	25-07-2022
Date de fin:	25-07-2022
Date de saisie:	25-07-2022
Événement:	

Commentaires pour l'édition

Ajouter

Commentaires existants [+]

Date	Type	Commentaire
25-07-2022	Manuel	OK 20 SEANCES DE RÉÉDUCATION PTG G

مركز التربية والتأهيل للمعاقين
Centre de Rééducation Fondation Maârif
80, Rue Brahim Anouar - Casablanca
Tél : 0522 43 01 11 / 97

97